



## **TRAVAUX ACADÉMIQUES MUTUALISÉS (TRAAM) - 2020 -2021**

### **CAHIER DES CHARGES**

#### **Objectifs**

Ces travaux ont pour objectifs :

- de proposer des **usages pédagogiques mettant en œuvre les compétences numériques des élèves** (en lien avec le cadre de référence des compétences numériques, [CRCN](#)) et de développer leur culture numérique ;
- d'explorer un thème **disciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire** pour développer une expertise par l'expérimentation (la mise en œuvre en classe) et d'étudier les modalités et les conditions de généralisation de ces pratiques numériques en tenant compte de la progressivité nécessaire : des usages simples à des démarches plus élaborées ;
- de favoriser les échanges (mutualisation de ressources, co-création de contenus pédagogiques, partage de séquences...) au sein des équipes académiques et entre académies ;
- de valoriser les travaux académiques.

Les TraAM conduisent à la production de **scénarios pédagogiques** (exemples de pratiques) indexés dans [Édubase](#) par les académies participantes, d'une synthèse des travaux réalisés et de supports de communication au niveau national et au niveau académique (infographie, carte heuristique, capsules vidéo, etc.) pour permettre une diffusion vers les enseignants. Les TraAM permettent en outre d'élaborer des **modules de formation** (M@gistère, MOOC, etc.).

Les TraAM font l'objet d'un appel à candidatures auprès des académies. Des thèmes sont proposés en accord avec l'inspection générale. Pour participer, les académies répondent à l'appel à projets. Le bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur à la direction du numérique pour l'éducation (DNE TN3) retient une centaine d'équipes et pilote l'ensemble des travaux.

#### **Organisation**

##### **1. Le groupe de travail national**

Le groupe de travail national est composé :

- d'un inspecteur général ;
- d'un enseignant référent de chaque académie retenue. Le professeur référent est à la croisée du groupe de travail académique auquel il appartient et du groupe de travail national ;
- un expert ou un binôme d'experts du bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur (TN3), chef(s) du projet TraAM ;
- des équipes des académies retenues.



Les équipes académiques peuvent être composées d'enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés, de l'enseignement général, technologique et professionnel. La diversité des approches est un atout majeur pour enrichir les pratiques pédagogiques.

## 2. Le groupe de travail académique

Le groupe de travail académique, **piloté par un/une IA-IPR et/ou un/une IEN-ET ou IEN-EG et/ou un/une IEN du premier degré** est constitué :

- d'au moins trois enseignant/es qui vont mettre en œuvre des séquences en classe. Dans le cas des thématiques transversales, les groupes peuvent être constitués d'équipes pluridisciplinaires ;
- du **professeur référent**, membre du groupe académique. Il/elle est chargé(e) de communiquer sur l'avancement des travaux menés dans son académie à l'ensemble du groupe national via les outils de partage et de communication. Il/elle est l'interlocuteur/trice de l'inspecteur/trice territorial/e responsable du groupe académique et du/de la DAN (délégué académique au numérique) ;
- d'un/e représentant/e de la **cellule académique recherche développement, innovation expérimentation** (CARDIE) ;
- **pour le 1<sup>er</sup> degré**, de l'IEN en charge du numérique ou l'IEN de la circonscription (**accord du/de la DASEN nécessaire**).

Les académies s'engagent à prendre en charge et à organiser une à deux réunions en présentiel afin de conduire sur l'année la réflexion et la production.

## 3. Conduite des travaux

Les TraAM peuvent être conduits sur une durée d'**un à deux ans**. Dans les deux cas, l'expert(e) ou le binôme d'experts proposera un calendrier de travail sur la période choisie. Une académie peut être « chef de file » dans la conduite du groupe de travail TraAM si elle a développé une expertise sur le sujet. On s'appuie sur une **revue des travaux et des expérimentations existantes** communiquées par les experts avant le lancement du TraAM (Agence nationale des usages du numérique éducatif, sites disciplinaires, TraAM antérieurs, etc.) et sur une **revue succincte de la littérature scientifique et pédagogique concernant la (ou les) thématique(s) retenue(s)**.

Le travail du groupe repose sur la **mutualisation**. On favorise ainsi la démarche collaborative dans toutes ses dimensions : veille partagée, échanges de pratiques, co-construction de scénarios, retours et analyse des mises en œuvre sur le terrain, en s'appuyant sur les outils mis à disposition ([Viaéduc](#), Pléiade, [Tribu](#), [M@gistère](#), pad, wikis, etc.).

*Points d'attention :*

- *Une attention particulière sera portée à la question des droits d'usages des ressources et des services numériques ; il convient donc de vérifier en amont les CGU et les mentions légales des ressources numériques choisies qui devront respecter le RGPD et son application dans l'éducation nationale (traitement des données à caractère personnel lorsqu'il faut créer un compte avec un identifiant par exemple, pas de lien vers les réseaux sociaux, etc.).*



- *Les équipes académiques veilleront dans la mesure du possible à proposer un ou plusieurs scénarios qui s'adressent à des élèves à besoins éducatifs particuliers.*

#### **4. Productions attendues et diffusion**

La diffusion et la valorisation des travaux constituent un enjeu de l'animation nationale autour des usages. Elles reposent sur :

- la production de scénarios pédagogiques publiés sur des **espaces académiques ouverts sans authentification** pour faciliter la mutualisation via Édubase et qui suivra le cahier des charges de publication de cette plateforme ;
- afin de garantir l'handi-accessibilité des scénarios produits, les équipes académiques pourront consulter les propositions de recommandations pour l'accessibilité et l'adaptabilité des ressources numériques pour l'École ([A2RNE](#)) ;
- la production d'un bilan académique, publié sur le site académique et qui pourra prendre différentes formes ;
- un/des supports de communication. Les groupes choisiront les plus pertinents : infographie, carte heuristique, capsules vidéo, etc. ;
- un/des modules de formation sur M@gistère.

**La lettre Édu\_Num** dans ses différentes déclinaisons (disciplinaire, thématique) et les comptes Twitter disciplinaires ou d'enseignements (EMI, Histoire des arts) sont des supports systématiques de diffusion. Ce relais vise en particulier les équipes académiques, les IAN, les référent/es numériques, les formateurs académiques, les conseillers et conseillères pédagogiques, les enseignant/es chargés du numérique dans le 1<sup>er</sup> degré.

#### **5. Pilotage (TN3)**

Pour chaque thème, le bureau TN3, chargé du pilotage des TraAM, organise une réunion en présentiel au ministère et deux réunions à distance intermédiaires. Ces réunions permettent de faire des points d'étape nécessaires, garants d'un travail en continu. Les modalités en sont exposées lors de la première réunion. Elles font l'objet d'une information auprès des responsables des professeurs référents, et de comptes rendus dont une synthèse est mise en ligne sur le portail national éducol. La rémunération de l'équipe académique engagée se fera au service fait, en deux temps (au cours du premier trimestre de l'année scolaire et en fin d'année scolaire).

#### **Bilan**

Une synthèse de chaque thématique TraAM est élaborée par l'expert/e ou le binôme d'experts TN3. Les synthèses sont communiquées aux groupes de travail, à l'IGESR, à la Dgesco, à la DRDIE, aux directeurs des Inspé des académies, à l'IH2EF.